

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 3 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 3 juin 2025Délibération n°2025-29Membres en exercice : 15
Convocation du 26 mai 2025Présents : 10 + 2 pouvoirs
Affichage : 26 mai 2025**Objet** : Urbanisme / Validation du projet de PLU et position de la commune avant approbation du projet par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trois juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mmes SCHAUFLEUR, Maire, FERNANDES, Adjointe, LEMAIRE, DANIEL, BRE, SABRE,
Mrs PHILIPPE, Adjoint, BOUCHASSON, BENOIST, SOULIER

Absents avec pouvoir : M. DUMÉE à Mme SCHAUFLEUR
Mme VERMANDEL à Mme LEMAIRE

Absents : Mme COLLARD, M. BARCELLA (excusé), M. GURY,

Secrétaire de séance : M. Lylian SOULIER

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles s'est déroulée la modification du Plan Local d'Urbanisme, et précise que la compétence « documents d'urbanisme » incombe dorénavant à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Par délibération en date du 16 octobre 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Coulommiers Pays de Brie a prescrit une procédure de modification du PLU de la commune de La Celle sur Morin afin de :

- Supprimer ou réduire cinq emplacements réservés, soit parce qu'ils sont réalisés, soit parce que la collectivité n'en a plus l'utilité ;
- Créer un emplacement réservé pour renforcer la défense incendie ;
- Modifier les dispositions réglementaires pour clarifier certaines dispositions réglementaires

Relevant de la procédure de modification ces changements apportés au PLU en vigueur ont fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 28 avril au 28 mai 2025. Le commissaire enquêteur a tenu trois permanences ont eu lieu en Mairie en complément de la mise à disposition des documents aux jours habituels d'ouverture au public.

Aucune remarque n'a été formulée dans le cadre de l'enquête publique

Madame le Maire indique qu'il convient que le Conseil Municipal donne son avis sur le projet de PLU avant son approbation par la Communauté d'Agglomération.

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 3 juin 2025

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur les changements envisagés afin que la Communauté d'Agglomération finalise la procédure de modification du PLU.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-57

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants

VU le Plan Local d'urbanisme approuvé le 24/05/2018,

VU la délibération du conseil municipal de La Celle Sur Morin en date du 11 juillet 2022 sollicitant la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE afin de mettre œuvre une procédure d'évolution du PLU,

VU la délibération n°2024-139 en date du 16 octobre 2024 de la Communauté d'Agglomération COULOMMIERS PAYS DE BRIE prescrivant la modification du PLU de la commune de LA CELLE SUR MORIN,

VU les remarques émises par les Personnes Publiques Associées (PPA) dans le cadre de leur consultation,

VU l'arrêté n° 210/2025 en date du 7 avril 2024 de Monsieur le Président de la CA Coulommiers Pays de Brie soumettant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique,

VU le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, et l'avis favorable qu'il émet sur le dossier de modification,

Considérant le rapport et les conclusions de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Considérant le projet de PLU modifié,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Article 1 : ÉMET un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'il est présenté.

Article 2 : Sollicite la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin qu'elle approuve le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Celle-sur-Morin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Mme SCHAUPLER J.

